
Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

La commune souhaite favoriser le maintien et le développement de l'emploi et d'activités économiques saines sur le territoire, et aider les petites entreprises locales à s'adapter aux mutations de leur environnement.

Ainsi, elle met en place **un fonds d'intervention à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales avec vitrine implantées sur la commune.**

Ce dispositif d'aide de la commune de Bourgoin-Jallieu a vocation à intervenir conjointement avec le dispositif d'aide de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Voici le mode d'emploi pour obtenir cette aide

Une subvention

→ Pour qui :

Artisans et commerçants berjalliens avec point de vente en activité respectant les conditions d'éligibilité (voir règlements en vigueur)

→ Pour quels travaux ?

Les investissements de rénovation des vitrines ; destinés à assurer la sécurité du local ; d'économie d'énergies ; de matériels...

→ Combien ?

Subvention pouvant atteindre 30% pour une dépense comprise entre 10 000€ et 50 000€ HT.
10% de la ville de Bourgoin-Jallieu et 20% de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
(voir règlements en vigueur)

→ Quand ?

Année 2018 (reconduction possible du dispositif)

→ Comment demander cette aide ?

Contactez le **service Economique** de la mairie pour étudier votre projet et compléter le dossier de demande :

Laurence CLANET

1 rue de l'Hôtel de Ville - CS-62010 – 38301 Bourgoin-Jallieu

Tél. 04 74 93 86 64

Port . 06 85 55 54 65

lclanet@bourgoinjallieu.fr

Attention, comme pour toute subvention publique, **la demande doit être déposée avant le début des travaux !!!**